

CIFOM- Ecole Pierre-Coullery



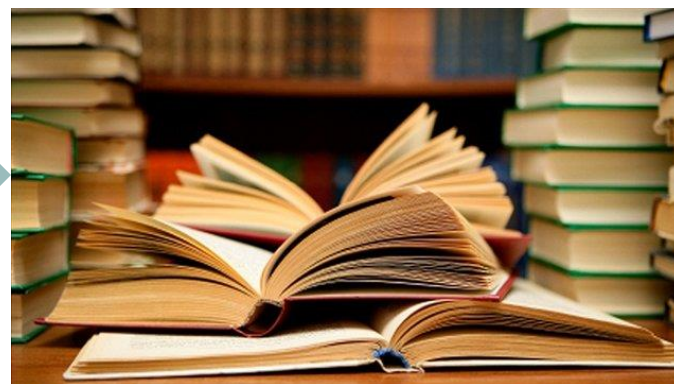
Présentation de la filière
de formation EDE –
Pratique professionnelle

Bienvenue !

- Introduction par la direction
- Encadrement des étudiant-e-s
 - Dates clés
 - Organisation et rôles
 - Investissement dans la formation
- Groupes d'échanges avec vos référent-e-s epc
 - Objectifs pour les visites – déroulement
 - Travaux d'évaluation
 - Organisation pratique
- Echanges informels

Encadrement des étudiant-e-s dans la pratique professionnelle

Partenariat



Communication

- **L'étudiant-e** s'engage à faire suivre tout document lié à sa formation, école et pratique. Il-elle discute avec chaque partenaire lors des prises de décisions liées à sa formation.
- **L'employeur** s'engage à informer l'école de tout changement lié au suivi de la formation.
- **L'école** s'engage à informer les employeurs de tout changement qui pourrait influencer sur le suivi de la pratique professionnelle.

NB : Toutes les informations sont transmises par courriel

Organisation de l'accompagnement

- Documents disponibles sur notre [site](#).
 - Informations générales – encadrement des étudiant-e-s
 - Périodes des visites du – de la référent-e epc
 - Objectifs de ces visites
 - Organisation générale des visites
 - Documents d'évaluation de la pratique professionnelle, par année :
 - Guides pour les évaluations de la pratique
 - Grilles des évaluations de la pratique
 - Consignes pour les rapports de la pratique
 - Grilles des évaluations de ce rapport

Entretiens tripartites - buts

- Explorer des situations observées et/ou explicitées
- Démontrer des compétences développées et/ou à travailler, avec des moyens à disposition
- Mise en évidence de l'organisation de l'accompagnement via le contrat pédagogique
- En fin d'année scolaire, évaluer les compétences acquises par l'étudiant-e
 - L'évaluation est faite en binôme entre FPP et étudiant-e
 - Un accord est donné par l'école via la signature de l'enseignante-référente
- En cas de désaccords entre FPP-étudiant-e, l'enseignante-référente peut rentrer dans une rôle de médiation

Conditions pour l'employeur

- Connaître et respecter les exigences de formation
- Veiller à ce que les conditions de travail de la personne en formation soient compatibles avec l'apprentissage effectué et l'atteinte des objectifs fixés
- Désigner une personne de référence dont les qualifications répondent aux exigences de l'ordonnance fédérale
- Informer l'ESNE-CIFOM Ecole Pierre-Coullery de tout changement pouvant influencer le cours prévu de la formation.

Profil d'un-e FPP

- Posséder un diplôme professionnel reconnu correspondant au minimum à la filière de l'étudiant-e ES
- Bénéficier de 2 ans au moins d'expérience professionnelle
- Etre formé comme FPP ou avoir l'intention de s'inscrire dans cette formation
- Disposer des compétences au niveau :
 - des outils analytiques qui permettent de dégager divers savoirs et établir des liens entre la formation et la pratique professionnelle
 - de la communication afin de pouvoir encourager le dialogue avec l'étudiant et l'aider à l'explicitation de ses apprentissages pratiques.

Se former pour accompagner ses collègues en situation de travail

CAS Formateur et formatrice à la pratique professionnelle ES (domaine social)



Contacts

Jessica Chauvet-Maurer
Responsable de filière d'études
Tél. 058 458 22 60
E-mail : jessica.chauvet@iffp.swiss

Mercedes Hansford
Collaboratrice spécialisée
Tél. 058 458 22 01
E-mail : mercedes.hansford@iffp.swiss

Downloads

 [Bulletin d'inscription \(docx\)](#)

[Retour à la page CAS DAS MAS](#)

Responsabilités du/de la FPP

- Accompagner l'étudiant-e dans le développement des compétences et de l'identité professionnelle
- Explorer des situations observées et aider l'étudiant-e à expliciter ses actions
- Accompagner l'étudiant-e dans ses réflexions professionnelles et le-la guider dans ses actions éducatives
- Soutenir l'étudiant-e dans les moments difficiles
- Evaluer la pratique en fonction des compétences visées dans la formation
- Garantir un environnement conforme à la formation

Responsabilités de l'étudiant-e

- Partager les documents suivants avec son-sa FPP :
 - Référentiels des modules
 - Documents de visites de terrain (guide des consignes – son dossier de préparation des visites)
 - Rapport de la pratique professionnelle (consignes – son dossier d'étude rédigé)
- Informer son employeur lors des changements dans le programme de formation
- Informer l'école lors des changements dans le suivi de la pratique professionnelle
- Se référer à chaque partenaire lors des situations particulières qui pourraient mettre en cause la suite de la formation

Responsabilités de la référente EPC

- Accompagner l'étudiant-e, en partenariat avec le FPP, dans le développement des compétences et de l'identité professionnelle
- Exemples de suivis possibles :
 - Entretien tripartite
 - Entretien personnel avec l'étudiant-e
 - Exploitation avec l'étudiant-e de résultats d'épreuves, travaux divers
 - Visite de début et/ou fin de période de formation
- Explorer des situations observées et aider l'étudiant-e à expliciter ses actions
- Tenir le rôle de médiatrice en cas de besoin et informer la direction lorsque nécessaire

Le contrat pédagogique

- Outils nécessaire pour fixer les modalités de l'accompagnement et permettre à l'étudiant-e de devenir «acteur» de sa formation
- Contenu possible
 - la fréquence, la durée des rencontres
 - la tenue des procès-verbaux
 - les attentes de chacun-e
 - les modalités d'évaluation et de l'utilisation du journal de bord
 - les règles déontologie de travail
 - d'autres informations importants pour le suivi et la formation
- Ce document doit être remis en copie à la référente EPC

Répartition de la formation

Formes d'apprentissage	5400 (plein temps)	3600 (plein temps)
	PE Parcours emploi	PE Parcours emploi
Formation à l'école	1800	1200
Travail personnel (lectures, devoirs, dossiers...)	900	600
Pratique accompagnée	1020	480
Pratique professionnelle en réf à l'art 4, al 3 de l'OES	1080	720
Travail de diplôme et examen professionnel	600	600
Total	5400	3600

Investissement réelle dans la formation

Formes d'apprentissage	5400 (plein temps)	3600 (plein temps)
Pratique accompagnée	1020	480
Pratique professionnelle en réf à l'art 4, al 3 de l'OES	1080	720
Total pris en compte dans le PEC	2100	1200

Formes d'apprentissage	5400 (plein temps)	3600 (plein temps)
Pratique reconnue par le PEC	2100	1200
Pratique réelle à 50%	2700	1800
Différence - charge de travail non reconnue dans la formation	600	600

Dates clés

- Documents divers
 - Programme de formation ([schéma](#))
 - Dates des semaines [blocs](#)

<http://horaires.cifom.ch/epc/>

Groupes d'échange

- Objectifs pour les visites - déroulement
- Grilles d'évaluation pour la pratique professionnelle
 - Evaluation de la compétence par processus
 - Niveau d'argumentation exigé
- Exigences pour le rapport de la pratique au niveau du terrain
- Date du 1^{er} entretien tripartite